

et il le consulte pour demeurer au fait de l'éventail des demandes qui sont traitées au sein de l'appareil gouvernemental. Le Ministère contribue financièrement au fonctionnement du système de repérage de l'AIPRP et participe aux consultations interministérielles s'y rapportant.

### **Programme d'examen des dossiers**

Le Bureau du Coordonnateur a la responsabilité d'examiner les dossiers avant de les transférer aux Archives nationales. Le Coordonnateur dirige une équipe formée d'agents supérieurs du service extérieur à la retraite, lesquels passent les dossiers en revue pour établir s'ils peuvent ou non être accessibles au public. Il s'agit d'un programme unique au sein des institutions gouvernementales, et qui a permis aux chercheurs d'avoir accès à davantage de renseignements relatifs à la conduite des relations internationales par le Canada. Pendant l'exercice visé, des efforts considérables ont été consacrés à diminuer l'important arriéré touchant les dossiers en attente de transfert. Le Bureau est en outre parvenu à un accord avec les Archives concernant la réduction du nombre de dossiers devant faire l'objet d'un examen préalable (bon nombre de dossiers seront plutôt transférés et ne seront dépouillés que s'ils font l'objet d'une demande). Il a par ailleurs obtenu des ressources supplémentaires pour mener un blitz dans le but de réduire encore l'arriéré. Ce programme a été couronné de succès et a permis d'éliminer les deux-tiers des dossiers restants. Au cours des années à venir, l'arriéré pourrait être complètement éliminé et l'examen des dossiers mené à bien avec des ressources beaucoup plus restreintes.